



COMITE SYNDICAL

Mardi 7 décembre 2021 à 18h00 en PRESENTIEL

Salle Maison Neuve

(parking du centre commercial AUCHAN) à Bretigny sur Orge



ORDRE DU JOUR

Compte rendu du Comité syndical du 12 octobre 2021
Délibération du Bureau syndical du 5 octobre 2021
Décisions du Président du 1^{er} octobre 2021 au 30 novembre 2021

I. POINTS D'INFORMATIONS

- Installation de la Brigade de l'Orge,
- Etat d'avancement de l'élaboration de la politique foncière,
- Divers.

II. POINTS DE DELIBERATIONS

1 BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2021 DES BUDGETS RIVIERE, ASSAINISSEMENT, COLLECTE ET REGIE

Rapporteurs : William BERRICHILLO / Patrick MYOTTE

Les budgets supplémentaires rivière, assainissement, collecte et régie ont été présentés successivement à la commission finances du 15 novembre, au Bureau syndical du 23 novembre et le seront au Comité syndical du 7 décembre 2021.

Les BS reprennent les résultats de 2020 et les ajustements de crédits notamment au vu de l'état d'avancement des projets d'investissement.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter les budgets supplémentaires 2021 des budgets Rivière, Assainissement, Collecte et Régie.

2 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Rapporteur : François CHOLLEY

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté successivement à la commission finances du 15 novembre, au Bureau syndical du 23 novembre et le sera au Comité syndical du 7 décembre 2021.

Y seront présentés notamment les prévisions de dépenses et de recettes, les projets d'investissement, l'évolution des emprunts, la structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel...

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

3 ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES DES BUDGETS ASSAINISSEMENT ET COLLECTE

Rapporteur : Patrick MYOTTE

Monsieur le Trésorier de Savigny-sur-Orge a adressé une liste de titres de recettes pour lesquels le recouvrement est définitivement compromis. Il demande donc l'admission en non-valeur des titres concernés.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables des budgets Assainissement et Collecte.

4 BILAN ANNUEL DE LA QUALITE DE L'EAU

Rapporteur : Camille BERTINE

Conformément aux principes de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000/60/CE), l'ambition du Syndicat de l'Orge est d'atteindre le "bon potentiel écologique et le bon état chimique" de l'Orge et ses affluents d'ici 2027.

A ce titre, le Syndicat de l'Orge conduit une campagne patrimoniale d'évaluation de la qualité des cours d'eau (6 mesures par an sur 20 stations), mais aussi des bassins de rétention de crues. Les principaux paramètres physico-chimiques et biologiques sont mesurés afin d'évaluer l'état des masses d'eau et leurs tendances d'évolution.

Dans le présent rapport, le Syndicat dresse le bilan de la qualité de l'eau de l'Orge, de ses affluents et des bassins pour l'année 2020.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver bilan de la qualité de l'eau de l'Orge, de ses affluents et des bassins pour l'année 2020.

III. QUESTIONS DIVERSES